

# folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXVI

36<sup>e</sup> Année — N° 2

ÉTÉ 1973

150

# FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille  
par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais  
Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

12, Rue Marcel-Doret  
Carcassonne

TOME XXVI

36<sup>e</sup> Année — N° 2

ÉTÉ 1973

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement Annuel :

— France : 10,00 francs

— Etranger : 15,00 »

Prix au Numéro : 3,00 francs

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 32, rue A.-Ramon, Carcassonne  
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

# FOLKLORE

Tome XXVI - 36<sup>e</sup> Année - N° 2 - Été 1973

## SOMMAIRE

JOSEPH COURRIEU

*Contribution à l'étude de la Magie dans l'Aude.*

\*\*\*

LÉON CORDES

*Le Pàron.*

\*\*\*

SERGE CAULET

*Une traduction lauragaise*

*sur la mort du Comte de Moret (1632).*

\*\*\*

RENÉ NELLI

*Notes de lecture sur quelques points obscurs  
du Livre des deux Principes*

*Notes sur le Folklore du Loup à Bouisse (Aude).*

*Une chanson énumérative :*

*Ai rencontra ma mia.*

\*\*\*

# Contribution à l'étude de la Magie dans l'Aude

---

1. - *LES ATTELLES*. (Voir l'article « Attelles magiques » dans le N° 149 de la revue *Folklore*).

Les attelles n'étaient pas toujours placées dans le tuyau de la cheminée ou au-dessus de la porte de la bergerie. Parfois elles étaient fixées à un pied de la table ou à un pied de chaise. Le lien entre le pied de la table ou de la chaise et le membre fracturé était donc ici purement symbolique et magique. Cela se pratiquait notamment à Villemagne (Aude), dans les fermes de Riplou, Esquito-Couloun, le Guillermet, Gazal, la Goubiane. (Informateur : M. Lucien Estève, à Villemagne).

A Fontpédrouse (Pyrénées-Orientales), si un porc, un chien, une chèvre, se cassait une patte, on ne *l'estellait* pas, on « estellait » seulement une chaise ou une table. Des prières — que nous n'avons pu retrouver — étaient dites. Ici encore, le pied *estellé* de la chaise ou de la table correspondait par magie imitative, à la patte de l'animal blessé. Durant *l'estellatge* il fallait tenir compte *de la direction du vent* et garder un profond silence. (Informateur : Adrien Guiraud, Villemagne).

Quant aux églantiers « guérisseurs » du *Garrau* (voir *Folklore* n° 149) les cheminées et les bergeries de Massillargues (Saissac d'Aude), « en étaient pleines ». (Mathilde Coux, Saissac).

Autre pratique du même genre, mais plus étonnante : Lorsqu'une vache se tordait un pied (foulure), on prenait l'empreinte du gazon foulé par la bête blessée. On enlevait le gazon avec sa motte et on le laissait sécher sur une aubépine (« buisson blanc »), la terre dessus, le gazon dessous. En même temps que le gazon séchait, la bête guérissait. Cette opération était accompagnée de prières (Jean Tesseyre, Raissac-sur-Lampy, Aude).

2. - *CONTRE LE « ROUGET »*. Quand les porcs étaient atteints du « rouget » (maladie contagieuse caractérisée par des taches rouges sur la peau), on leur raclait la langue *jusqu'à la faire saigner* avec « une centime » (pièce d'argent de cinq francs) que l'on trempait dans un mélange *de poivre, de sel et de vinaigre*. On récitait en même temps des prières. La pièce de monnaie était ensuite désinfectée à l'alcool et conservée avec soin. Pour ce genre d'opération elle servait à l'exclusion de toute autre... « Et l'animal était guéri ». (François Augé, Carcassonne).

3. - *PRIERES*. Voici la formule récitée par l'opérateur, après les prières, lorsqu'une vache était atteinte de « mammite ». Il était ordonné de dire d'abord sept fois « *Notre Père* », sept fois « *Je vous salue, Marie* » (on connaît la valeur magique du chiffre 7 : ici, il symbolisait la perfection et la pénitence divines) et de dire : « *Malbrada, siàtz tant lèu deliurada come fosquèt la maire de Dius, Al nom del Paire, del Filh et del Sant Esperit !* » Au cours de cette cérémonie, on « passait » sur les mamelles de la vache de vieux clous ayant servi à ferrer les chevaux. (Tisseyre, Guiraud, Augé).

4. - *LE MAUVAIS ŒIL*. Un nouveau-né (humain ou animal) refusait-il de têter, on disait : « *M'an portat* (ou : *li an portat*) *lo perèl* ou *lo cop d'èl !* » C'est-à-dire : On m'a jeté — ou lui a jeté — un regard maléfique, le mauvais sort ou « mauvais œil ». *N'importe qui, sans le vouloir et à son insu, pouvait, paraît-il, donner le mauvais œil*. Voici le procédé qu'on emploie pour s'en préserver : il suffit de prononcer les paroles suivantes : *Son dos que nos traïsson, e très que nos (ne) sortisson : lo Paire, lo Filh e lo Sant Esperit* : « Il y a deux choses qui nous trahissent (les yeux) et trois qui nous sauvent (qui nous sortent de là) : le Père, le Fils et le Saint-Esprit ! » Il faut ensuite réciter sept fois le *Notre-Père*, sept fois : *Je vous salue, Marie. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*.

La réussite est toujours, d'après M. Jean Tisseyre, immédiate et radicale. A Saint-Martin-le-Vieil (Aude), Philomène Bousquet, plus connue sous le sobriquet de « *la Femna del Prefet* », alla chercher de nuit à Bérot (commune de Cennes), Jean Tisseyre pour un veau qui refusait de têter. Jean Tisseyre fit « ce qu'il fallait faire », et le résultat fut instantané (Baptistin Douce, Raissac-sur-Lampy).

Pauline Alby, du domaine de Cazes, à Villemagne, avait une peur effroyable du *perel* pour son cheptel (Lucien Estève). — Les sept frères Ourliac, originaires de Saint-Denis (Aude) étaient tous venus habiter Villelongue, commune de Saint-Martin-le-Vieil. Là, ils élevaient des porcelets de race anglaise. Les Ourliac étaient aussi aimables que serviables. « Quand on leur demandait de « vous retenir » un porcelet, ils « vous le réservaient » en ayant bien soin de ne le laisser voir à l'acquéreur que juste au moment de la livraison, de crainte que le *perel* ne portât dommage à la croissance ou au naturel de l'animal ». « *Nos li portariàn lo perel !* » (Ils (nous) lui jetteraient peut-être le mauvais œil !) donnaient-ils *toujours* comme raison. (Sylvain Duffourd, Saint-Martin-le-Vieil).

#### 5. - *PROCEDES DIVERS POUR OTER LE « VENIN », EXTRAIRE LES ECALES DE L'ŒIL, GUERIR LES ORGELETS...*

Pour chasser le « venin » d'une vache (vraisemblablement pour guérir une mammite), on faisait bouillir dans un *topin* (sorte de pot de terre) de l'eau où l'on avait mis *sept grains de sel* et ajouté *sept petits croûtons de pain*. L'eau devait bouillir sept minutes. On renversait alors le *topin* qu'on laissait dans une *grézale* (grande terrine) et lorsque les sept croûtons étaient remontés dans le *topin*, comme aspirés, à ce moment-là étaient

récitées les prières : sept *Notre-Père*, sept *Je vous salue... Au nom du Père...* Et l'on prononçait la phrase suivante, tandis que l'on plaçait la grézale sous le pis de la vache. « *Verin qu'es sus terra, torna vèrs terra!* » (Venin, qui es sur la terre reviens sous la terre !). Et le « venin » — l'« enflure » — était ainsi chassé. (Adrien Guiraud).

Quand il s'agissait d'extraire une « balle », une écale, un *abèt* (pellicule enveloppant les graines des graminées) qui s'était logée dans l'œil d'une bête de somme, on introduisait une « centime », qu'on faisait tourner sept fois sous la paupière de l'animal. On disait des prières. Grâce à cette opération, la « balle » était expulsée et la bête avait l'œil sauf.

Parfois, au lieu d'une « centime », c'est une alliance *en or* qui était utilisée (elle pouvait, également, venir à bout d'un *orgelet*). Encore fallait-il savoir quelles formules et quelles prières employer en la circonstance.

Souvent aussi, pour enlever l'*abet*, on se servait d'un vieux cornet en papier contenant de l'os de sèche (*sèpia*) trituré qu'en soufflant on projetait dans l'œil de l'animal. (F. Augé).

6. - *CONTRE LES MAUX DE DENTS*. Souffrait-on de maux de dents ? On massait extérieurement la mâchoire avec une « centime » en récitant des prières spéciales. « *Etait-ce l'effet de la radio-activité, ou d'une action analogue à celle que produisent l'acupuncture ou même, dit-on, les bracelets de cuivre — ou bien simple suggestion ? Il y avait toujours sinon guérison, du moins amélioration.* » (M. Adrien Guiraud).

Souvent, pour guérir le mal aux dents, on faisait bouillir dans une *pairola* (chaudron), durant sept minutes, de la *graine de foin* ramassée à poignées dans le grenier. Après ébullition, on se couvrait la tête d'une « sorte de toit », c'est-à-dire d'une couverture ; ou bien, on se coiffait d'un très vaste chapeau — ou d'un capuchon — de façon à retenir le maximum de la vapeur qui s'exhalait, et sur laquelle on se penchait. Le tout, accompagné de prières. « *Si la guérison n'était pas toujours totale, la douleur était toujours diminuée.* » (A. Guiraud). Après tout, nos modernes « inhalations » sont-elles tellement plus efficaces que ce remède traditionnel ?

D'autres fois encore, pour vaincre le mal aux dents, on utilisait des *clous de girofle* pilés et trempés dans l'eau bénite. (F. Augé). (On m'a assuré que les dentistes se servaient d'un produit anesthésiant à base de clous de girofle). Mais ici les prières avaient leur rôle à jouer.

7. - *CONTRE LES PLAIES*. Il y a des plaies vives, des plaies rebelles dont aucune médication ne vient à bout. On croyait, autrefois, qu'aucune ne résistait à une application *de toile d'araignée tissée dans un pétrin*. Placée directement sur la plaie, elle la cautérisait. « *Des prières étaient prononcées.* » (A. Guiraud).

Quand on avait « placé » des sangsues et que, saoules de sang, elles se détachaient, on appliquait aussi des toiles d'araignées pour arrêter le sang du malade, qui coulait encore.

8. - *CONTRE LES VERRUES*. On employait beaucoup, naguère, contre les verrues la *chélidoine*, plante à fleur jaune, que l'on trouve au printemps, le long des chemins. Aujourd'hui, à Peyrens (Aude), on en a un peu oublié l'usage.

Voici comment on traite les verrues (« Et la réussite est totale », affirment les informateurs). Il faut attendre la saison des petits pois, et se munir d'autant de fois sept petits pois qu'il y a de verrues à faire disparaître (par exemple : 21 petits pois pour 3 verrues). On prononce les prières d'usage (nous ne savons pas exactement lesquelles). On met les pois dans un sac et on les jette dans un puits. Lorsqu'ils sont complètement désagrégés (au bout d'une quinzaine de jours, paraît-il) « les verrues tombent » (M<sup>me</sup> Demange).

Procédé analogue mettant en rapport symbolico-magique la disparition du mal avec celle d'un objet « sympathique » —. Une *couenne fraîche* est enterrée entre deux pierres. On dit des prières spéciales. La chute des verrues est fonction de la putréfaction de la couenne (Guiraud, Augé).

9. - *L'« ESPARFUMADA »*. Si l'on s'est fait à un doigt une coupure profonde et que le sang coule abondamment, il est recommandé de pratiquer *l'esparfumada*. Sur des braises vives on place du gras de jambon, ou un peu de lard, ou de l'huile. Cela produit une fumée très épaisse. On doit alors passer sept fois le doigt blessé au ras des tisons fumants, tout en disant certaines prières. L'opération est très douloureuse. Mais trois jours après la cicatrisation est faite. « *Aquel dèt, te le cal esparfumar!* » « Ce doigt, il te faut *l'esparfumar* » (le passer à la fumée, disait-on à celui qui s'était ainsi blessé. M. François Augé, qui me racontait la chose, m'a montré un de ses doigts, qu'un instrument tranchant avait affreusement abîmé, guéri complètement par *l'esparfumada*.

10. - *RUCHES ET ABEILLES*. Certains parlent aux animaux et aux plantes tout comme on parle aux humains. Saint François d'Assise ne parlait-il pas au loup de Gubio, aux oiseaux, aux poissons?... Je connais une Assistante sociale qui parle à ses fleurs. Elle n'est pas éloignée de croire que les paroles aimables qu'elle leur adresse les aident à s'épanouir... Les plantes, comme les animaux, seraient très sensibles, et même susceptibles. Il y a des ruches désertées pour des raisons sentimentales, des abeilles qui se sentent « vexées ».

A Peyrens (Aude) la coutume voulait que l'on fit porter le deuil aux abeilles — considérées comme faisant partie de la maison — lorsque décédait un membre de la famille. Le rucher était muni d'un crêpe ou d'un ruban noir. Crêpe ou ruban devaient être propres, nets, neufs de préférence. Or, sordidement avare, la *Niëlie* avait déchiré, à l'intention des abeilles, un vieux jupon de la tante Augustine. C'est ce chiffon, ce *pelhoc*, qu'elle attacha sur la ruche. « Le jour même, honteuses, humiliées, vexées par cette loque, les abeilles abandonnèrent définitivement leurs ruches ». (M<sup>me</sup> Demange).

11. - *LA CHASSE ET LES CHIENS*. Pour arrêter les chiens d'un chasseur poursuivant un gibier, il faut avoir dans la main *sept pierres* de la grosseur d'une bille, les fixer attentivement. Dire une prière (qui ne nous a pas été enseignée). Puis, regarder le gibier que les chiens serrent de près. On jette alors les pierres en disant : « *Gosses e gossas, vos arestarètz aqui!* » (Chiens et chiennes, vous n'irez pas plus loin!) A partir de ce moment la meute est désorientée. « Elle tourne en rond et le gibier se sauve... ». (F. Augé).

12. - *POUR ECARTER LE RENARD ET LE LOUP*. Pour détourner le renard d'une ferme où il cause des dégâts, il faut mettre *le matin de la Saint Jean*, à l'aube, du jambon à l'entrée de son terrier, et dire une prière appropriée. Peu importe que le renard mange ou non le jambon. Il est sûr qu'il ne retournera pas à la ferme « où il a tant butiné ». Il se dirigera vers une autre.

Il y avait naguère des « chasseurs de renards ». Trois mois après l'« opération », ils se rendaient auprès du propriétaire de la ferme dont ils avaient écarté le renard, « pour toucher la rétribution convenue » (F. Augé). François Bousquet, de St-Martin-le-Vieil, passait pour être un bon « chasseur de renards » (« chasseur », au sens de : « celui qui écarte »).

— Pour mettre les loups en fuite, il n'y a rien de plus efficace que les tisons. « Quand on leur avait montré les tisons les loups s'enfuyaient et on ne les voyait plus rôder autour des demeures » (X..., de Villaret, Aude).

13. - *PRATIQUES DIVERSES DU JOUR DE LA SAINT JEAN*. L'eau recueillie, à l'aube de la Saint Jean, à une source « cuivrée » garde toute l'année la propriété de guérir de la diarrhée. M<sup>me</sup> Fromilhagues, d'Alzonne, en faisait des distributions massives.

— Les cendres du feu de la Saint Jean, — feu qui, dans un passé récent, était encore béni par un prêtre — préservaient les ovins du *piétin*. « Heureux le berger, s'il pouvait faire fouler par tout son troupeau les cendres restant d'un bûcher de la Saint Jean ! » (F. Augé).

— La gale disparaissait si, à l'aube de la Saint Jean, on allait se rouler dans la rosée. (M<sup>me</sup> Thomières, Saint-Martin-le-Vieil).

## Vocabulaire occitan

- ABETS (Los) - Masc. pl. - Balles de céréales.
- ASTÈLA ou ESTÈLA : attelle.
- ASTÈLAR, ESTÈLAR : placer des attelles. On dit aussi ATABELAR.
- CLARETA, chélideine (Salidonia). Cette plante passait surtout, autrefois, pour guérir les maux d'yeux.
- ESCALH ou ESCALHA : écale.
- ESPERFUMAR signifie parfumer, désinfecter. L'ESPERFUMADA est la désinfection (par la fumée).
- GARRABIÈR : églantier.
- GARRAU : muguet (maladie des ovins).
- GRASALA : terrine de grandes dimensions.
- MARBRADA : « marbrée » (de *marbrar*, marbrer).
- ORJOL : orgelet.
- PAIROLA : grand chaudron.
- PELHOC : chiffon.
- PERUÈLH (per-uèlh) : maléfice jeté par le mauvais œil.
- PIETIN : piétain, maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes.
- TOPIN : pot de terre.
- ROGET, ou MAL ROGE : « rouget », maladie du porc.
- VERIN : venin. Beaucoup de maladies des hommes et des animaux avaient pour cause, croyait-on, un *venin* répandu dans l'air, dans les astres, sous la terre, sur la terre...

Abbé Joseph Courrieu  
(Saint-Martin-le-Vieil).

## Le Pàron

Nous avons publié dans *Folklore*, à plusieurs reprises et dans ce numéro même (150) des notes ou articles concernant les procédés magiques employés pour éloigner les renards des lieux habités et des poulaillers (1). Nous extrayons, du livre à paraître de Léon Cordes, cette précieuse description du *Pàron* (2) qui complète ce que M. l'abbé Courrieu en dit dans l'article précédent.

### Le Pàron

« ... Garder de la volaille dans un terroir perdu, comme l'était le *Bouys*, c'était se condamner toute sa vie à lutter contre la sauvagine et surtout contre le renard. Alors on allait chercher le « sorcier » (3) pour faire le *pàron*. Laissons parler M. G. Poumayrac : « On nous avait dit : le sorcier va venir cette nuit. De fait, il arriva comme il l'avait promis. C'était un homme dont le visage s'ornait d'une petite barbiche. Il tenait une canne, et était coiffé d'un bonnet de laine marron, avec un pompon. « Nous allons faire le *pàron*, dit-il ; auriez-vous un morceau de lard ? » On le lui donne. Il met le lard dans la poêle, et tout le monde, en rond autour de lui, le regarde faire en silence : il répète pour lui seul des mots incompréhensibles, tout en surveillant le lard. Puis il taille une petite fourche (qu'il appelait *agulhada*, aiguillon) et y pique le lard. Il se fait apporter un gros bâton et y attache l'*agulhada*...

« Suivez-moi ! » Tout le monde le suit silencieusement. — Il portait cela — dit le conteur — comme un drapeau !

---

(1) M. F. Pariset, dans son livre *Economie rurale... de la Montagne Noire*, Paris, 1882, signalait déjà des opérations magiques de ce genre... « Des individus possèdent le secret merveilleux de préserver, moyennant un abonnement annuel de 6 francs, un parcours déterminé des attaques du renard. Ils écrivent quelques mots cabalistiques sur un morceau de papier, qu'ils placent mystérieusement loin de tous les regards, dans le trou d'un arbre ou en terre ; ils étendent les bras, d'un geste décrivent l'enceinte dont l'accès sera interdit au ravisseur redouté. Ils accompagnent l'opération d'une invocation, la commencent et la finissent par un signe de croix... L'arbre dans lequel a été caché le papier magique meurt, la terre autour du trou où a été enfoui ce papier ne produit plus aucune végétation, mais la basse-cour est sauvée...

« Je n'y crois pas, nous disait le maire d'une grosse commune de la Haute-Montagne, je n'y crois pas, mais cela « est »... par prudence j'abonne ma métairie ». (*Economie rurale...* p. 53).

(2) *Pàron* (prononcer *Pàrou*) (du verbe *parar*, parer). C'est exactement la « parade », le moyen employé pour se « parer » du renard. On dit aussi la *Pàra* (prononcer : *Pàro*) *Pàri*, dans la Montagne Noire Audoise et Tarnaise. (Mais ce dernier terme est incorrect).

(3) *Lo sorcier*, gallicisme. *Endevinaire* serait impropre : *Masc* serait plus correct.

Arrivé sur le seuil du portail (4), il s'arrête et crie : « *Renards, renardes, demeurez ici !* » (Restez où vous êtes ! N'allez pas plus loin!).

Il fit ainsi le tour de tous les endroits où erraient habituellement les poules, et chaque fois il répétait sa phrase *en frappant du pied*. On revint à la maison et le sorcier jeta le lard dans le feu en murmurant encore des paroles incompréhensibles. Quand il eut fini de les réciter, il se tourna vers nous et dit : « *Maintenant, les renards ne reviendront pas !* »

— « Eh bien ! dit pour finir le conteur, vous le croirez si vous voulez : les renards ne sont pas revenus ! »

Il faut préciser que ce sorcier était de Combélaubert et qu'on racontait que le *pàron* avait été fait aussi à Lucarnis (5).

Cette opération magique, un certain M. Pagès, du hameau de Faveyrolles (près de Ferrals-les-Montagnes) l'avait décrite à M. Poumayrac comme ayant réellement eu lieu aussi chez lui, mais le morceau de lard y avait été remplacé par des *papiers ensorcelés* que l'on déposait, tous les dix pas, autour de la ferme. Tout le monde s'accordait à dire que le *Pàron* les avait « parés » du renard et des autres bêtes sauvages.

(Léon Cordes, *Lo pichot libre de Menerba* (6).

---

(4) *Lo portal* : ici c'est le portail d'entrée de la clôture générale, parc compris. Les poules devaient cependant aller au-delà.

(5) *Lucarnis*, au-dessous de Sainte-Colombe.

(6) *Lo Pichot libre de Menerba*, à paraître très prochainement. Nous recommandons d'ores et déjà à tous nos lecteurs ce livre indispensable aux folkloristes audois, et dont nous rendrons compte, dès qu'il aura paru.

On peut souscrire chez l'auteur, à l'adresse suivante : M. Léon Cordes, 16, Allée de Paris, Celleneuve, Montpellier, 34.

## Une tradition lauragaise sur la mort du Comte de Moret (1632)

---

J'ai eu l'occasion de recueillir un curieux poème répandu dans le Lauragais et qui paraît être du XVII<sup>e</sup> siècle.

*« Le lendemain d'une bataille  
Non loin de Castelnaudary  
Il dit : « Adieu, Montmorency,  
Battez-vous d'estoc et de taille  
J'ai fait mon devoir, Dieu merci !  
Il est temps que je m'en aille  
Laissez le comte de Moret  
Et vivre et mourir en secret. »*

Cet écrit est un rappel très précis de faits mystérieux survenus dans la plaine du Lauragais

Le soir du 1<sup>er</sup> Septembre 1632, un étrange cortège se dirige vers Castelnaudary. Les habitants de cette ville reconnaissent difficilement dans ce jeune blessé hâtivement pansé que l'on transporte sur un brancard fait d'une échelle où l'on a mis une planche, de la paille et des manteaux, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

Celui-ci, à la tête des troupes de Gaston d'Orléans, venait d'affronter les armées royales commandées par Schomberg. Son impétuosité l'avait porté au premier rang de la bataille. Franchissant un fossé de trois ou quatre toises qui le séparait des fantassins de Schomberg, tuant tous ceux qui se présentaient devant lui, il pénètre jusqu'au septième rang sous une grêle de balles. Malgré de nombreuses blessures, l'illustre rebelle continue le combat jusqu'à ce que son cheval s'abatte sous lui. Entouré d'adversaires, épuisé par ses blessures, il est fait prisonnier.

Henry II, duc de Montmorency, fils d'Anne de Montmorency, connétable de France, et de Louise de Budos, appartient à une grande famille française. Ses propres mérites et sa valeur militaire lui assurent tous les honneurs auxquels un homme de son rang peut prétendre.

Ayant combattu les Protestants, leur reprenant plusieurs places fortes, on le trouve au siège de Montauban et de Montpellier où il est blessé. Commandant, en 1625, la flotte envoyée par les Hollandais à Louis XIII il reprend les îles de Ré et d'Oloron, s'attirant l'admiration de ses officiers

et de ses soldats. Dans cette occasion, abandonnant sa part de prise, il a ce mot fameux : « Je ne suis pas venu gagner de l'argent, mais pour acquérir de la gloire ». Le Roi l'emmena de 1629 à 1630 dans le Piémont, comme lieutenant général de son armée. Ce fut dans cette campagne que Montmorency livra, le 10 juillet 1629, le combat de Veillane, un des plus beaux faits d'arme de cette guerre. Le Roi le fit maréchal de France. Il lui offrit ensuite la charge de gouverneur du Languedoc, le faisant ainsi succéder à son père.

Toujours prêt au combat, il se trouve à Castelnaudary où s'affronte la fine fleur de la noblesse française qui perd dans cette échauffourée certains de ses plus beaux fleurons.

Dans cette victoire des troupes royales, la population voit un renforcement de la politique de Richelieu contre les nobles dont il voulait réduire les prérogatives féodales et concentrer entre ses mains le pouvoir

Le peuple tenait beaucoup aux usages, coutumes et privilèges de tous ordres qu'il avait reçus au cours des siècles passés et dont la noblesse respectueuse des engagements pris, était le plus sûr garant. A cela, il voyait se substituer un pouvoir exercé directement par un ministre s'appuyant sur une police fortement organisée de manière à faire appliquer ses directives.

De ce fait, les habitants de Castelnaudary sont prêts à prendre fait et cause pour Montmorency. Schomberg doit transférer son illustre prisonnier à Lectoure, craignant une émeute.

Après la bataille on ensevelit discrètement à Villepinte, dans la chapelle de St-Laurent, devant le chœur, le chevalier de la Ferté et le comte de Rieux. Monsieur le Comte de la Feuillade, capitaine de cavalerie, mestre de camp de Monsieur, frère du roi, et Hercule, Louis de Belard, sieur de Vitry, capitaine d'une compagnie de Monsieur, reposent à l'entrée du chœur de l'église de St-Jean-Baptiste de la même commune.

Ayant donné une sépulture aux morts, suivant de loin le long calvaire de Montmorency, on s'interroge sur la disparition mystérieuse d'un haut personnage touchant de près la famille royale : le comte de Moret.

Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henry IV, est né à Fontainebleau en janvier 1607. Sa mère, Jacqueline de Bueil, est la fille de Claude de Bueil, seigneur de Courcillon et nièce de Jean, sire de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France Henri IV, son père, lui donne en 1608 des lettres de légitimation.

Après une enfance heureuse passée au château de Pau, où Scipion Duplex fut son précepteur, le jeune prince entra en 1618 au Collège de Clermont. Louis XIII, qui le destinait à la carrière ecclésiastique, le pourvoit successivement des abbayes de Savigny dans le diocèse d'Avranche, de St-Victor de Marseille, de St-Etienne de Caen et de Seguy au diocèse de Reims. Les riches bénéfices ne l'empêchèrent pas, bien au

contraire, de vivre à la cour, où tous les succès lui sont permis. Son frère, le duc d'Orléans, le rallia au groupe de ceux qui s'opposaient à Richelieu : c'est pour cela qu'il est, ce 1<sup>er</sup> septembre 1632, rebelle au Roi.

Sa disparition fut tout aussitôt interprétée comme sa mort, par les chefs de l'armée royale qui ne voulurent pas pousser trop loin leurs investigations du fait que cette affaire était un conflit touchant la famille royale. Ses amis dirent également qu'il était décédé, cachant ainsi le refuge où il se remettait des blessures reçues au combat à l'abri de la vindicte du Ministre Cardinal.

Il s'établit ainsi sorte d'accord tacite entre les diverses parties afin de dissimuler la disparition du comte de Moret et chacun d'une façon plus ou moins convaincue assure qu'il a péri au combat.

Mais peu à peu, dans le Lauragais, se répand de bouche à oreille d'une ferme à l'autre ce curieux couplet cité par G. Bascle de la Grèze dans son étude sur le comte de Moret publié dans « La Revue d'Aquitaine et des Pyrénées ».

Ce salut, adressé par le comte de Moret au duc de Montmorency, laisse la porte ouverte à l'hypothèse, combattue par de nombreux auteurs, de la survie de ce fils d'Henri IV.

La légende n'est-elle pas quelquefois bien près de l'Histoire ?

Serge Caulet.

## NOTES DE LECTURE

### SUR QUELQUES POINTS OBSCURS DU LIVRE DES DEUX PRINCIPES (1)

---

Dans le paragraphe du « Traité du libre arbitre » (inclus dans le *Livre des deux principes*) qui a pour titre : *Probatio quod non sit liberum arbitrium* (Edition Dondaine du *Liber de Duobus principiis*, pp. 92-93. Edition Thouzellier, pp. 204-210) un certain nombre de difficultés se trouvent curieusement concentrées. Le texte établi par M<sup>lle</sup> Thouzellier — et la traduction qu'elle en propose — me paraissent appeler un complément d'information (en ce qui concerne Aristote) et quelques précisions ou réflexions qui, portant moins sur les mots que sur les choses, et de façon générale, plutôt sur la méthode à employer pour traduire, que sur la signification elle-même, n'enlèvent rien au mérite de son ouvrage. Je m'attache simplement à faire disparaître certaines contradictions qu'un lecteur superficiel serait tenté d'imputer à l'auteur cathare, alors qu'elles ne résultent que du parti-pris de littéralité excessive adopté par M<sup>lle</sup> Thouzellier. Car on pourrait dire de sa traduction, ce que M. Caillois dit de celle de *L'Éthique* de M. Guérinot, dans son édition de Spinoza : « Elle paraît trop littérale, ce qui peut aller jusqu'au contre-sens philosophique ».

\* \* \*

#### I. - L'auteur du « *Liber de duobus principiis* » et Aristote.

L'argument formulé par l'auteur du Livre des deux principes, à la page 204 (lignes 5-11) de l'édition Thouzellier, est *d'Aristote lui-même*. Cet argument a été maintes fois utilisé par les penseurs du Moyen âge, et sans doute a-t-il pu le connaître indirectement par les commentateurs du Philosophe. Mais comme les citations exactes d'auteurs anciens sont assez rares dans les textes cathares, il n'eût pas été inutile de rappeler en note (2) qu'il figure — tel quel — dans la *Métaphysique* d'Aristote : « *C'est pourquoi une puissance ne saurait produire en même temps — le voulût-on ou le désirât-on — deux effets ou des effets contraires, car ce n'est pas ainsi que la puissance s'exerce sur les contraires, et il n'y a pas de puis-*

---

(1) *Livre des deux principes. Introduction, texte critique, traduction, notes et index de Christine Thouzellier...* Les éditions du Cerf (Sources chrétiennes, n° 198), Paris, 1973.

(2) En ce qui concerne « les rapports avec les auteurs anciens et médiévaux » l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Thouzellier est en tous points excellent et quasi-définitif. Il n'y manque que cette mention d'Aristote (que l'on trouve pourtant dans mon dernier livre : *les Cathares*, p. 151).

sance pour les produire simultanément, puisque c'est ce dont il y a puissance qui sera fait de la façon dont il y a puissance ». (*Métaphysique*, Thêta 5 (l'actualisation de la puissance), édition J. Tricot, t. II ; Paris, 1940, p. 36).

Ajoutons que l'auteur du *Liber* a très correctement compris et interprété Aristote.

\* \* \*

## II. - Un passage corrompu.

A la page 93 de l'édition Dondaine et aux pages 207-209 de l'édition Thouzellier, l'auteur du *Liber de duobus principiis* propose, contre le libre-arbitre, un argument assez solide dont il me semble que le texte établi par M<sup>lle</sup> Thouzellier, et par conséquent sa traduction, affaiblissent ou obscurcissent un peu la portée. Il s'agit d'un passage évidemment corrompu, que le scribe n'a peut-être pas compris — le fait est qu'il n'est pas clair ! — et sur lequel il a hésité et s'est repris : *le manuscrit comporte des mots ajoutés puis rayés*.

Le voici, transcrit par M<sup>lle</sup> Thouzellier (3) :

*Et etiam id quod erat secundum illos, scilicet bonum, minus eget quam id quod non erat, id est malum, quamvis scriptum sit : « Oportet aliquid prius esse quam agat ».*

Traduction de M<sup>lle</sup> Thouzellier :

« Et même ce qui d'après eux existait, c'est-à-dire le bien, en a moins besoin que ce qui n'existait pas, c'est-à-dire le mal, bien qui soit écrit : il faut qu'une chose existe avant qu'elle agisse ».

Le texte latin apparaît dès l'abord comme insolite. *Eget* n'a pas de complément. Traduite littéralement, la phrase aurait peu de sens. On s'étonne que l'auteur cathare qui, même quand il écrit mal, s'exprime toujours avec précision, n'ait pas répété *causa* ou employé un pronom en tenant lieu. Le complément *en* de la traduction française est tiré, j'imagine, du *causa* de la ligne précédente (32) : *eget causa* (« a besoin d'une cause qui l'amène à l'effet »). Mais il pourrait renvoyer aussi naturellement à *effet* qui figure dans la même phrase, ligne 31 (*ad effectum*). C'est d'ailleurs ce dernier mot qui est *adopté comme complément* dans la traduction W.L. Wakefield - A. Evans (ce qui existe, le Bien, a moins besoin *d'effet* que ce qui n'existe pas). Je veux bien que, *dans le texte adopté par M<sup>lle</sup> Thouzellier*, on puisse « faire porter l'intérêt », comme elle le dit elle-même, indifféremment sur l'effet ou sur la cause. N'empêche que cette incertitude

(3) Il ne diffère de celui du R.P. Dondaine que sur un point : Après les mots *secundum illos*, le P. Dondaine a conservé les mots *ejus causa*.

même suggère que le texte, choisi par elle, n'est peut-être pas le bon (4).

On s'étonne, de plus, que dans la phrase latine, le verbe *esse* soit deux fois à l'imparfait (*id quod erat... id quam non erat*), alors que le verbe *eget* est au présent. Ce qu'on attendrait, c'est *minus eguit* (*a eu* moins besoin). Tout se passe comme si le scribe avait hésité entre *eget* (*inspiré par la ligne précédente*), *eguit* et *egit*, ou plutôt : entre *eguit* et *egit* (le mot *egit* paraît effectivement dans le manuscrit).

A vrai dire, c'est un conditionnel — ou un parfait à sens conditionnel, qui serait nécessaire ici pour expliquer le groupe subordonné : *quamvis sit scriptum... quam agat*. Quand, dans le même paragraphe, l'auteur du *Liber* se place au point de vue de l'adversaire, il emploie d'ordinaire, le subjonctif (sens conditionnel ou irréal) — et le groupe subordonné, introduit par *quamvis*, marque alors l'opposition de la Raison (celle du cathare, naturellement) non à un *fait*, mais à l'*opinion du catholique* tenue pour erronée et indéfendable. Par exemple : « Et ainsi il apparaît clairement que les bons anges *auraient dû* choisir (debuissent *eligere*) le bien qui leur ressemble... plutôt que de choisir le mal qui n'existait pas, d'après la foi des adversaires, *bien qu'il paraisse impossible* (*quamvis hoc videatur impossibile*) que quelque chose puisse commencer sans cause » (pp. 206-207).

Or, ce n'est pas le cas ici. Le tour employé — trop elliptique — paraît bien reproduire le rythme dialectique dont nous venons de donner un exemple, mais non sans le déformer et le rendre illogique. Voici la phrase traduite littéralement :

« Et même ce qui selon eux était, c'est-à-dire le Bien, *a moins besoin* que ce qui n'était pas, c'est-à-dire le mal, *bien qu'il soit* écrit : il faut qu'une chose existe avant qu'elle agisse ».

Qu'est-ce que cela signifie ? Il est évident que pour les Cathares — comme pour les Catholiques — le Bien « a moins besoin » (en général, *puisque le verbe est au présent*) de cause, d'effets ou de tout ce qu'on voudra) que le Mal, puisque le Bien est l'Être suprême. Mais pourquoi le cathare s'oppose-t-il alors à cette affirmation en ajoutant : « *Bien qu'il soit écrit... etc...* » C'est au contraire : *Comme il est écrit... etc...* » qu'il eût fallu dire. Car lorsque le cathare veut prouver son affirmation par une « autorité » philosophique ou un principe rationnel, il cite généralement cette autorité au présent (puisqu'elle confirme un *fait* ou une *vérité*) : *Sicut scriptum est* (Il est écrit, en effet, que...). Tout laisse croire que le scribe s'est embrouillé un peu, dans le passage qui nous occupe, au souvenir des *quamvis* et des *sicut* qui sont nombreux dans la page précédente.

---

(4) En maintenant *ejus causa*, le Père Dondaine semble avoir voulu donner au verbe *eget* sinon un complément grammatical, du moins une sorte d'antécédent sémantique, et mieux marquer ainsi que c'est de *cause* qu'il s'agit.

Le texte n'aurait de sens que s'il était au conditionnel — comme les autres arguments du même genre de la page 207 — ou tout au moins au parfait de l'indicatif (à sens conditionnel) :

« Et encore : ce qui d'après eux existait, c'est-à-dire le Bien, *a eu / aurait eu* moins besoin de cause (ou d'effet) que ce qui n'existait pas, c'est-à-dire le Mal. Et cela, bien qu'il soit écrit : Il faut qu'une chose existe avant qu'elle agisse ». Mais le verbe *egere* n'est ici ni au passé ni au conditionnel. Et la phrase est, sinon absurde, du moins très ambiguë.

Ajoutons enfin que la formule *Et etiam* (« et même » ou plutôt : *Et encore*) semble annoncer une preuve nouvelle ou tout au moins une progression de l'argumentation. Or, le texte retenu par M<sup>lle</sup> Thouzellier n'offre rien de nouveau par rapport à ce qui précède. Les mêmes arguments ont été formulés sous une forme à peine différente, et plus convaincante (à la page 207, lignes 13-17) : je les résume en substance : « Comment les anges auraient-ils pu haïr le Bien semblable à eux et qui existait de toute éternité, et aimer le Mal, qui est grandement contraire à la Bonté, et *cela sans cause*, si la cause du Mal n'existait pas du tout ? » — Et surtout, à la même page, aux lignes 30-31, où à *propos de la cause* l'auteur rappelle le principe philosophique bien connu : « Tout ce qui passe de la puissance à l'effet a besoin d'une cause qui l'amène à l'effet ». Notre passage ne présente qu'une redite inutile qui complique l'argumentation plus qu'elle ne l'éclaire. Le verbe *egere* (au présent) n'est sûrement pas le mot qui convient, et le mot *minus* devait qualifier certainement un autre verbe.

\*\*\*

Le seul texte acceptable du point de vue de la correction, de la clarté du style et de la logique, *c'est celui que le scribe a rayé* (à tort, selon nous). Ce texte peut être facilement restitué. Il apparaît, tout à fait cohérent sous les ratures, et l'on n'a que la peine de le lire :

*Et etiam : id quod erat, secundum illos, et ejus causa : scilicet bonum, minus « egit » quam id quod non erat, nec ejus causa, id est malum, quamvis scriptum sit : oportet aliquid prius esse quam agat.*

Traduction : « Et encore ceci (nouvel argument) : Dans l'opinion (des catholiques), ce qui existait — et sa cause — à savoir le Bien — *aurait eu moins d'action* (sur les anges) que ce qui ne possédait pas l'existence — et que sa cause — à savoir : le Mal, et cela, bien qu'il soit écrit qu'il faut d'abord qu'une chose soit pour qu'elle puisse agir ».

Ici *egit* et *agat* se correspondent parfaitement et assurent la cohérence logique de toute la phrase (selon un schéma d'ailleurs habituel à l'auteur). Tous les verbes y sont au passé (*erat, egit*) et la restriction méthodologique introduite par *quamvis* exprime le plus naturellement possible l'objection, l'opposition à l'opinion moniste. Tout devient clair. Il est parfaitement exact, en effet, que dans l'hypothèse catholique (ou moniste) le Bien, qui est Dieu, à moins efficacement *agi* que le Mal, qui n'est rien, *puisque*

les Anges ont finalement été corrompus. Et le cathare est en droit de s'étonner qu'en cette circonstance *ce qui n'est rien* ait eu plus d'action sur les créatures *que ce qui est*, et *à pour cause l'Être suprême*.

La différence que le Cathare a soin de marquer entre le Bien *et sa cause*, le Mal *et sa cause*, est tout à fait dans l'esprit de Jean de Lugio, qui ne confond jamais les effets et les causes, même quand ils sont dans un rapport nécessaire de *coexistence éternelle*.

La phrase qui renvoie à l'opinion catholique est à « l'irréel » : le parfait *egit* a ici un sens conditionnel : *a agi / aurait agi* (ce qui est normal en latin classique et même en latin médiéval italien). Mais il n'est pas absolument nécessaire de lui donner ce sens conditionnel : l'indicatif serait, à la rigueur, acceptable : *Le Bien a moins agi* (en cette circonstance, lors de la chute des Anges) que le Mal : c'est un *fait* (passé). Enfin *agere* peut s'employer sans complément — surtout dans le langage philosophique — et il s'en passe, effectivement, dans la subordonnée introduite par *quam* (*quam agat*).

Dans cette phrase, *egit* pourrait sans doute être corrigé — hypothétiquement — en *eguit*, qui vaudrait mieux que *egit*, mais la correction *egit* est beaucoup plus défendable, comme nous croyons l'avoir démontré. A vrai dire même, elle ne serait pas une correction, puisque le mot *egit* figure dans le manuscrit.

Il nous semble, de toute façon, que dans une édition critique — et à propos d'un texte obscur, insolite et manifestement corrompu — il eût été nécessaire de rendre au moins compte de la version éliminée, puisqu'elle *existe*, qu'elle est fort lisible et qu'elle est, somme toute, plus correcte et claire que celle que le scribe — et l'éditrice — ont choisie.

\*\*\*

Voici, pour plus de clarté, les arguments contre le libre-arbitre exposés dans le chapitre que nous venons d'examiner. Ils sont au nombre de 7. (Le chapitre suivant en développe d'autres que nous laissons pour l'instant de côté). On verra ainsi la place qu'occupe le passage controversé (5) dans la trame dialectique, assez serrée, de ce chapitre du *Liber*.

1. — Définition du libre-arbitre : c'est le pouvoir libre donné à un être de faire le bien et le mal à son choix.

Objection aristotélicienne : il est impossible que l'on puisse avoir la puissance de faire deux actions contraires simultanément, en une seule fois et en même temps (1-11).

2. — Rappel de l'argument contre le libre-arbitre tiré de l'impossibilité d'accorder la prescience de Dieu avec la liberté des créatures (dans un système tel que celui de J. de Lugio où l'essence des êtres découle dans toutes ses dispositions, et nécessairement, de leur Créateur (11-13).

3. — On ne peut aimer que son semblable. Les anges auraient dû, dans l'hypothèse catholique, choisir le Bien qui leur ressemblait, et haïr le Mal qui ne leur ressemblait pas.

4. — D'autant plus que, selon les catholiques, le Mal n'existait pas et n'avait pas de cause (principale). (13-28).

4 bis. — Le Mal n'existait pas (selon les catholiques). Or il est impossible qu'une chose *commence* sans cause.

Tout ce qui passe de puissance à effet a besoin d'une cause qui l'amène à l'effet (28-31).

5. — Dans l'hypothèse catholique, le Bien qui « existait » aurait eu *moins d'action* sur les anges que le Mal qui n'existait pas. Ce qui est insoutenable, car pour agir, il faut qu'une chose existe. (L'argument précédent portait sur la cause, celui-ci porte sur l'*effet*, sur l'*action*). (31-34).

6. — Ce ne sont pas seulement les créations nouvelles qui ont besoin d'une cause, mais aussi les modifications, les changements qui s'opèrent dans un existant. Si un agent créé bon devient mauvais, il faut nécessairement qu'une cause nouvelle ait agi sur lui pour le rendre mauvais. (34-46).

7. — A supposer, comme le pensent les catholiques qu'il n'eût pas été possible aux anges de pécher autrement que par libre-arbitre (5) :

a) ou bien Dieu ne leur aurait pas donné ce libre-arbitre en raison de sa prescience qui lui montrait qu'ils deviendraient mauvais et corrompraient son royaume ;

b) ou bien Dieu le leur aurait donné, en sachant quelles seraient les conséquences néfastes de ce don, et dans ce cas, c'est lui qui serait le véritable créateur du Mal. Ce qu'aucun sage n'oserait soutenir. (46-53).

Pour toutes ces raisons (impossibilité pour la créature d'être à la fois en puissance de bien et de mal, impossibilité, pour l'esprit humain, d'accorder la prescience de Dieu avec la liberté des créatures ; impossibilité qu'une chose soit créée ou modifiée, sans cause ; impossibilité que ce qui n'a pas l'existence puisse « agir » ; impossibilité qu'il y a à faire de Dieu l'auteur du libre-arbitre, ce qui équivaldrait à lui attribuer la création du

---

(5) On sait que, pour les Cathares, les anges ont péché en dehors de tout libre-arbitre, c'est *nécessairement* qu'ils ont été corrompus — ou asservis — par l'action irrésistible du mauvais principe.

Mal). Il faut admettre qu'il existe, à côté du vrai Dieu, un mauvais principe qui est la cause du Mal et de toute corruption

\*\*\*

Il est clair que, si les créatures sont tirées de la substance de leur Créateur et si elles dépendent de lui, dans toutes leurs dispositions et modifications, la théorie de l'auteur du *Livre des deux principes* est pratiquement irréfutable ; et il existe un mauvais principe.

Mais on pourrait lui reprocher de s'enfermer dans un cercle vicieux, et de démontrer qu'il n'y a point de libre-arbitre *en s'appuyant sur le postulat que la création est tout entière nécessité*, et que les créatures sont nécessitées *en s'appuyant sur la négation du libre-arbitre*. En vérité, c'est l'homme qu'il efface en lui ôtant toute indépendance à l'égard de Dieu et en faisant de sa volonté, de son action, de ses *bonnes pensées*, de simples modes du Vouloir, de l'Agir, et de la Pensée divines. Le cathare oppose ainsi un postulat à un postulat (catholique). Mais il le fait par des raisonnements extrêmement solides et tels que la philosophie moderne n'en trouvera guère de beaucoup plus convaincants. On est parfois surpris de lire dans Bayle et dans Spinoza des arguments qui reproduisent presque textuellement les siens.

\*\*\*

III. — Dans la phrase *Cum enim quis sit agens incessabiliter* (page 208, lignes 39-45) l'auteur du *Liber* parle des dispositions d'un agent *déjà existant* (*si dispositiones agentis permanerent ita ut erant*), qui viennent à changer (en l'occurrence, puisqu'il s'agit des anges qui ont péché) en passant du Bien au Mal. Et il soutient qu'une cause nouvelle a été nécessaire pour les modifier ainsi.

M<sup>lle</sup> Thouzellier traduit :

« C'est pourquoi il faut savoir que si les dispositions de l'agent demeureraient telles qu'elles étaient et si à l'agent il n'arrivait jusque là *rien de nouveau* ni en lui, ni en dehors de lui, sans aucun doute, l'agent n'aurait pas plus d'action d'être que de non-être, *mais il continuerait indéfiniment à ne pas être* »

Non. Il ne continuerait pas à ne pas être *puisque'il est*. M<sup>lle</sup> Thouzellier paraît avoir hésité à faire de *actio* (*non esset agenti potius actio essendi quam non essendi*) le sujet de la phrase : *sed non esse permaneret incessabiliter*. Je reconnais que le tour n'est pas très classique. Il me semble pourtant difficile de ne pas comprendre : « Cette action (portant sur l'être ou le non-être) *continuerait indéfiniment à ne pas être* (à ne pas avoir lieu) ».

Le sens est sans nul doute : *Mais il* (l'agent) *continuerait à ne pas être* (*différent de ce qu'il était*) (ou : *il n'agirait* en aucune façon de lui-même pour modifier ses dispositions premières).

Quand on traduit un texte pour des lecteurs qui ignorent le latin, il faut, me semble-t-il, les aider, ne fût-ce que par une note, à résoudre des contradictions apparentes, qu'ils pourraient attribuer injustement à la pensée de l'auteur.

La littéralité excessive est contre-sens.

\* \* \*

IV. — *Verum et si absque libero arbitrio nullus angelorum peccare potuisset, Deus non dedisset illud ullo modo, cum sciret quod ea sola occasione ipsius regnum corrumperetur.* (P. 208, lignes 46-49).

Traduction de M<sup>lle</sup> Thouzellier :

« Or, même si aucun ange n'avait pu pécher sans le libre-arbitre, Dieu ne le lui aurait donné en aucune façon, sachant que, par cette seule occasion, son royaume aurait été corrompu » (p. 209).

Nous ne comprenons pas ce « même si ». Ce n'est pas *même si*, c'est surtout *si* aucun ange n'avait pu pécher en dehors du libre-arbitre, que Dieu se serait bien gardé de le lui accorder. C'est seulement dans le cas où le libre-arbitre était *le seul moyen* qu'eussent les anges de pécher, qu'il importait à Dieu de le leur refuser pour éviter la subversion du monde céleste. Que s'il y en avait eu un autre, il était parfaitement indifférent qu'il leur donnât ou leur refusât ce libre-arbitre, puisque son royaume aurait été corrompu d'une autre façon.

C'est toujours le même procédé stylistique et dialectique : l'auteur se place *au point de vue de son adversaire*. Il ne donne pas comme un fait que les anges n'ont pas pu pécher sans libre-arbitre, mais comme une opinion catholique (qu'il tient pour fausse). (*Potuisset*) renvoie à de l'irréel : *aurait pu* (et non pas : n'avait pu). *Et si* porte sur cette « hypothèse ». Il importait donc d'avertir le lecteur qui ignore le latin, par une formule dans le genre de : *S'il était vrai que* ou *à supposer que*, que le cathare se plaçait ici — concession méthodologique — *au point de vue de son adversaire* et non pas au sien propre (6). (Tel est bien le sens de *si* : « dans l'hypothèse que... »).

La phrase signifie donc :

« Mais même, si l'on pense (comme les catholiques) qu'aucun ange n'aurait jamais pu pécher autrement que par libre-arbitre, Dieu ne le lui aurait donné en aucune façon, sachant que c'est *par cette seule occasion* que son royaume aurait été corrompu. »

René Nelli.

---

(6) Pour l'auteur du *Liber*, les anges n'ont pas péché par libre-arbitre. Ils n'ont jamais eu la liberté. Le mal les a corrompus, nécessairement, et sans qu'ils puissent lui résister.

# NOTES SUR LE FOLKLORE DU LOUP à BOUISSE (Aude)

## 1. - Un conte transformé en « récit ».

M<sup>me</sup> X... se souvient d'un conte qui relate les aventures du loup. Ce sont, en réalité, des fragments de contes — assez connus — mis bout à bout, dont l'ensemble a été « localisé », et par conséquent, transformé en récit.

1) « Le loup demande à manger à *tous les habitants de Bouisse*, mais personne ne veut rien lui donner. Il exige alors un mouton. Soit ! il aura celui qui se fera prendre en jouant aux « quatre coins ». Mais les moutons restent groupés et, à eux quatre, ils viennent à bout du loup, qui s'enfuit.

2) Il va alors trouver une jument et lui demande son poulain. La jument lui déclare qu'il faut d'abord qu'il lui enlève le clou que le maréchal-ferrant a placé de travers dans le sabot. Alors, comme il s'approche pour mieux voir, elle le frappe d'un coup de sabot, si rudement qu'il n'a plus envie d'insister...

3) La *mandre* (renard femelle) conseille au loup de s'enduire de miel pour se guérir de ses blessures ; ce qu'il ne manque pas de faire ; mais aussitôt, ainsi badigeonné, il attire les fourmis qui s'apprêtent à le dévorer.

4) Dernier conseil : Pour se débarrasser des fourmis, il faut qu'il aille se rouler dans un buisson de ronces. Il en ressort évidemment tout déchiré. Alors, dégoûté, il quitte pour toujours le pays... ».

La conteuse localise parfaitement l'histoire : elle sait où les choses se sont passées et quelles sont les personnes qui ont parlé avec le loup. « La jument était dans le pré d'*Angeline*... Ce sont les *Rousset* qui ont engagé le loup à prendre un mouton... La *Mandre* désigne également une ancienne habitante du village... etc... ».

## 2. - La Mandre et le loup.

Il y avait à cette époque-là un énorme loup qui, les soirs d'hiver, s'approchait tout près des maisons. Il s'attaquait aux chiens de garde, et appuyait même ses pattes sur le rebord des fenêtres...

Voici ce qui se serait passé à la bergerie de *la Barthe* :

« *La Mandre*, surnom de la propriétaire, se mit un drap sur la tête,

fit le fantôme et réussit à effrayer le loup. (On dit que les loups « ont peur du blanc ») et le dicton courut dans le village que « le loup avait eu peur de la renarde » (*Mandra*).

### 3. - Le loup et le tailleur.

Autre récit bien connu dans le Folklore et qui n'est nullement spécial à Bouisse :

« Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait des tailleurs ambulants qui, logés et nourris chez leurs clients, perfectionnaient les vêtements à domicile. L'un d'eux se rendait un jour à Albières (non loin de Bouisse et dans le même canton). Un orage éclate. Il se met à l'abri dans un « trou de charbonnier » (sur l'emplacement de la meule). Soudain, sentant une présence, il se retourne et voit un gros loup assis derrière lui. Sans perdre son sang-froid, il fait cliqueter ses grands ciseaux de tailleur, et le loup, effrayé, s'enfuit, craignant, ajoute le narrateur, d'être châtré ».

### 4. - Le baron de Bouisse et les deux louveteaux.

[Ce récit — qui m'a été transmis par M<sup>me</sup> R., antiquaire à Carcassonne, laquelle le tenait elle-même d'un certain Guilhèm, originaire de Bouisse, où il possédait une maison — n'est peut-être pas tout à fait imaginaire] :

« Le seigneur de Bouisse avait tué une louve à la chasse, et, pris de pitié, avait recueilli les deux louveteaux. Il les fit nourrir au biberon. Devenus adultes, les petits loups le suivaient partout, lui obéissaient comme des chiens et paraissaient lui être très attachés.

Un jour le seigneur rencontra un vieux paysan qui lui dit : « Quand ils seront devenus plus forts, Monsieur le Baron, ces loups vous dévoreront ». Et comme le Baron demeurerait incrédule : « Jetez leur donc votre manteau, vous verrez bien ! »

Le baron jeta à terre son manteau. Aussitôt les louveteaux bondirent dessus et le mirent en pièces avec rage.

Rentré chez lui, le baron les fit tuer. »

René Nelli.

## Une chanson "énumérative" :

### AI RENCONTRA MA MIA

Cette chanson, dont une version Audoise (du Razès) a été publiée par G. Jourdanne (*Contribution au Folklore de l'Aude*, pp. 71-72) (1), et une autre, recueillie à Uzès, par Lambert et Monteil (*Chants populaires du Languedoc*, p. 481), est (ou était) connue dans toute l'Occitanie. Les chants « énumératifs » étaient destinés, en principe, à former l'intelligence et la mémoire des enfants, mais il se trouve que celui-ci, du fait des exigences mêmes du genre et du hasard des assonances, dégage des effets très prenants de poésie « involontaire ». La première strophe surtout, où la jeune fille « vend de la lumière », y atteint — avec la trouvaille : *Lum e lum fan dos*, et le motif : *Entorna-te, ma mia ; entorna-te, que ploù* (soulignant un rythme brisé de va-et-vient) — à une sorte de perfection. Il n'est pas étonnant que quatre poètes occitans (au moins) en aient été comme obsédés. Marius André, dans *Eme d'arange un cargamen* (p. 176) a, le premier, rencontré cette fille qui allait vendre « una flour lumenosa d'amour », et qui doit s'en retourner parce qu'il pleut. Cette fleur serait assez banale, si elle ne retenait la lumière (*lum*) du texte populaire. Sully André Peyre n'a pas manqué d'ajouter à la vieille chanson toute la profondeur de son art : un idéalisme, un peu « crépusculaire » y transfigure les données brutes : *Ai rescountra ma mia — Dilun — Que s'ananavo vendre — de fum*. La fille va vendre successivement de la fumée (*fum*), du *Tard* (et non point du *lard*, comme le dit plus vulgairement la rustique chanson), de la mort (*nècre*), de la peur, de la cendre, ses actes (*sis ate*), du *lointain*... Plus librement encore, Joë Bousquet a laissé le *ton* et le mouvement de l'imagerie populaire générer une tout autre fantasmagorie. C'est ici la fille qui parle (le fait est bien significatif), et c'est son ami qui va vendre son chien nommé Lundi. Bousquet n'a entendu que les mots-clés (*lum*, *cendre*) : la « messe des cendres » et la belle transposition de *lum e lum* en : « Va ! jour et jour font deux !.. » Ajoutons que l'excellent poète anarchiste Aristide Rouquette s'est encore souvenu du même thème traditionnel dans son *Romancero occitan* (4) : *Plouù dins lo vergier : entorna-te, ma mia !..* Il n'est pas de mon propos d'exposer ici le phénomène d'*approfondissement* « littéraire » auquel peut donner lieu le Folklore. Est-il tellement différent de celui par lequel le Folklore s'amplifie lui-même, à partir de données brutes, mais sans quitter le domaine du Concret, du Familier, du Réalisme ?

\* \* \*

- (1) Nouvelle édition, 1973, avec préface de Raymond Gougau, Maisonneuve, Paris.
- (2) S. André Peyre, *La chèvre d'or*, Marsyas, 1966, pages 28-34.
- (3) Joë Bousquet, *La connaissance du soir*, Gallimard, 1947, p. 102.
- (4) *Romancero occitan*, in *La Poésie occitane*, Seghers, 1972, p. 340.

## ENTORNA-TE, MA MIA

(version audoise)

1. Ai rencontrat ma mia  
Dilun(s)  
Que se'n anava vendre  
De lum  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
2. Ai rencontrat ma mia  
Dimarç  
Que se'n anava vendre  
De lards (5)  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
3. Ai rencontrat ma mia  
Dimècres  
Que se'n anava vendre  
De lècres (6)  
*Mècres, lècres*  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
4. Ai rencontrat ma mia  
Dijoùs  
Que se'n anava vendre  
De buoüs  
*Joüs, buoüs*  
*Mècres, lècres*  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
5. Ai rencontrat ma mia  
Divendres  
Que se'n anava vendre  
De cendres  
*Vendres, cendres*  
*Joüs, buoüs*  
*Mècres, lècres*  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
6. Ai rencontrat ma mia  
Disabte  
Que se'n anava vendre  
De lates (7)  
*Sabte-lates*  
*Vendres, cendres*  
*Joüs, buoüs*  
*Mècres, lècres*  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !
7. Ai rencontrat ma mia  
Dimenge  
Que se'n anava vendre  
De penches  
*Penche, menge*  
*Sabte-lates*  
*Vendres, cendres*  
*Joüs, buoüs*  
*Mècres, lècres*  
*Lards, Març*  
Lum, lum fan dos  
Entorna-te, ma mia,  
Entorna-te, que plou !

(5) Des lards ? Faut-il entendre *De lars* : des âtres, des foyers ? — S.A. Peyre : *De Tard* : du tard.

(6) Je ne sais ce que signifie *lècres* (peut-être rien du tout). Faut-il lire *lèbres* (lièvres) ou *lègres* pour *logres* (cadeaux) ? — S.A. Peyre : *de nècre* (de la mort).

(7) *Lates* : *lattes* (gallicisme. *Latas* en occitan) — certaines versions donnent : *sabres* (sabres).

René Nelli.



